



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 6

Rubson clean perfect

No. FDS : 190464
V001.2

Révision: 06.08.2010

Date d'impression: 12.10.2011

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Désignation commerciale:

Rubson clean perfect

Utilisation prévue:

Nettoyant

Raison sociale:

Henkel France S.A.
rue de Silly 161
92642 Boulogne Billancourt Cedex

France

Téléphone: +33 (0) 1 46 84 90 00

Fax: +33 (0) 1 46 84 90 90

Responsable pour la fiche de données de sécurité:

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

En cas d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

2. Identification des dangers

Cette fiche d'information a été préparée en accord avec les glossaires, selon les exigences de la directive européenne 76/768/EEC et autres directives relatives au rapprochement des lois des états membres concernant les produits cosmétique.

3. Composition / informations sur les composants

Description chimique générale:

Nettoyant

Substances de base pour préparations:

Tensioactifs non ioniques
constituants pour les soin

Indication des composants selon (CE) n o 1907/2006:

Cette fiche d'information a été préparée en accord avec les glossaires, selon les exigences de la directive européenne 76/768/EEC et autres directives relatives au rapprochement des lois des états membres concernant les produits cosmétique.

4. Mesures de premiers secours

Inhalation:

Sans problème apparent, produit peu volatil. Toutefois, en cas de malaise, transporter le sujet à l'air libre.

Contact avec la peau:

Laver la peau avec de l'eau

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.
Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Comportement au feu:

Non combustible (solution aqueuse).

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures de protection individuelle:

Pas nécessaire.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage et d'élimination:

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7. Manipulation et stockage

Manipulation:

Pas de mesures spéciales nécessaires.

Stockage:

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Composants avec valeurs-limites à surveiller par rapport au poste de travail:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Pas de mesures spéciales nécessaires.

Protection des mains:

Pas nécessaire.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Pas de mesures spéciales nécessaires.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Pas de mesures spéciales nécessaires.

9. Propriétés physico-chimiques**Propriétés générales:**

Aspect	liquide liquide Crème
Odeur:	orange

Propriétés phys.-chim.:

Valeur pH	5 - 8
()	
Point d'ébullition	Indéterminé
Point d'éclair	88 - 92 °C (190.4 - 197.6 °F)
Pression de vapeur	Indéterminé
Densité	1,04 - 1,07 g/cm3
(23 °C (73.4 °F))	
Solubilité qualitative	Miscible
(Solv.: Eau)	

10. Stabilité et réactivité**Conditions à éviter:**

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Matières à éviter:

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

Produits de décomposition dangereux:

Aucun connu

11. Informations toxicologiques**Toxicité orale aiguë:**

Matière considérée comme ayant une faible toxicité.

Toxicité inhalative aiguë:

Ce produit étant peu volatil, son inhalation ne présente pas de risque dans des conditions normales d'utilisation

Toxicité dermale aiguë:

Ce produit est considéré comme ayant une faible toxicité dermale.
Est utilisé comme crème nettoyante naturelle pour les mains

Irritation des yeux:

Peut entraîner une légère irritation des yeux.

12. Informations écologiques**Informations générales:**

Produit biodégradable de faible écotoxicité.

13. Considérations relatives à l'élimination**Evacuation du produit:**

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Les codes de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais en majeure partie à leur origine. Ils peuvent être demandés au fabricant.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport**Transport routier ADR:**

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	M6
No. d'identification du danger:	90
No UN:	3082
Étiquette:	9
Nom technique:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Dipentène)

Transport ferroviaire RID:

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	M6
No. d'identification du danger:	90
No UN:	3082
Étiquette:	9
Nom technique:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Dipentène)

Navigation intérieure ADN:

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	M6
No. d'identification du danger:	90
No UN:	3082
Étiquette:	9
Nom technique:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Dipentène)

Transport maritime IMDG:

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
No UN:	3082
Étiquette:	9
EmS:	F-A ,S-F
Substance marine nocive:	Polluant marin
Nom d'embarquement correct:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S. (Dipentene)

Transport aérien IATA:

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Instruction de paquetage (passager)	914
Instruction de paquetage (frêt)	914
No UN:	3082
Étiquette:	9
Nom d'embarquement correct:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Dipentene)

15. Informations réglementaires**Contient**

Dipentène

Phrases R:

N'est pas classifié dangereux.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaborations et de transmission des fiches de données de sécurité.
Substances dangereuses:	Code du travail (article L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances).
Préparations dangereuses:	Code du travail (article L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses)
Protection des travailleurs:	Travaux interdits: Code du Travail (articles R 234-9 et 10 (femmes), articles R 234-16, 20 et 21 (jeunes travailleurs de moins de 16 et/ou 18 ans), arrêté du 8 octobre 1990 modifié (arrêté fixant la liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou aux salariés des entreprises de travail temporaire). Hygiène et sécurité du travail: Code du Travail (articles R 232-5 à 5-14, R 231-32 à 38, R 233-43, circulaires relatives au commentaire technique des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail (19 juillet 1982, 14 mai 1985 et suivantes). Prescriptions nationales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit.

Protection de l'environnement:

Prevention des incendies:

Code du travail (articles R 232-12 à 22 et 233-23 à 41), dangers d'incendie et risques d'explosion: décret 88-1056 modifié et décret 92-333, brochure 1228 des JO (matériel électrique utilisable dans les atmosphères explosives).

Installations classées:

1432C

1433

Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées).

Rejets interdits:

Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).

16. Autres informations

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cette fiche d'information a été préparée en accord avec les glossaires, selon les exigences de la directive européenne 76/768/EEC et autres directives relatives au rapprochement des lois des états membres concernant les produits cosmétique.